

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE chez
M. FABRE et LE-
PROHON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

MÉLANGES RELIGIEUX.
—o—
RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT : quatre piastres
pour l'année, cinq pas-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

Vol. 4. MONTREAL, VENDREDI, 12 AOUT 1842. No. 13.

PAUVRESSE.

EN ANGLETERRE.

Les discussions du parlement britannique sont fécondes en incidents qui révèlent la douloureuse extrémité à laquelle les classes ouvrières se trouvent réduites. Les débats qui se sont engagés sur la motion de M. Ferrand, nous apprennent que la viande de chien et les orties servent de nourriture à de malheureuses familles qui cherchent à prolonger leur triste existence à l'aide de ces alimens. M. Ferrand a raconté au parlement de quelle manière un grand nombre d'ouvriers luttent contre la mort : c'est, nous a-t-il dit, en mangeant des orties bouillies, en gardant le lit pour combattre la faim, et en buvant l'eau dans laquelle ils ont fait cuire ces ronces. La poule au pot dont Henri IV désirait voir son peuple se régaler a aujourd'hui son affreux contraste en Angleterre. Il est désormais acquis à l'histoire que, sous le règne de la reine Victoria, durant l'administration de sir Robert Peel, il a été prouvé en plein parlement que le peuple avait été réduit à manger de la viande immonde, et qu'on avait trouvé dans le pot au feu d'un malheureux, non pas une poule, mais un CHIEN ! Ce fait dégoûtant a été le sujet d'un débat auquel sir Robert Peel, M. Ferrand, M. Villiers et autres membres des communes ont pris part. Voici dans quelles circonstances :

Nous avons dit que M. Ferrand devait demander 25 millions de francs à la chambre des communes pour être appliqués au soulagement des classes ouvrières. L'honorable membre a présenté sa motion, qui a été rejetée à une majorité de 106 voix contre 6. M. Ferrand a rappelé que le parlement avait voté 500 millions pour améliorer la situation des esclaves dans les Indes-Occidentales, lorsque cette situation était bien moins malheureuse que celle des classes ouvrières de l'Angleterre. M. Duncombe a appuyé cette motion, tout en déclarant qu'il serait plutôt disposé à voter 125 millions qu'un seul ; mais, a-t-il ajouté, la chambre, incrédule jusqu'au bout, ne croira à la détresse du peuple que lorsqu'elle verra quatre ou cinq cent mille hommes mourant de faim apporter dans Londres le spectacle hideux de leur misère.

Sir Robert Peel a pris la parole pour s'opposer à une proposition qui, d'après lui, établirait un précédent fâcheux, et tout en admettant la détresse si grave du pays, il a cru devoir combattre les exagérations auxquelles quelques orateurs se sont laissés aller : ainsi, par exemple, il avait été rapporté, entre autres faits, qu'un homme de police en entrant chez un pauvre diable, qui venait de voler trois pommes de terre, y avait trouvé un chien qui bouillait dans le pot-au-feu. L'honorable baronet a démenti le fait ; mais M. Villiers, en répliquant à sir Robert Peel, a déclaré qu'aussitôt après avoir entendu parler du *chien au pot*, il avait écrit à Stirling pour s'assurer du fait, et qu'il avait reçu en réponse une lettre qui ne laissait aucun doute sur son entière exactitude.

Telle est la douloureuse situation faite aux ouvriers en Angleterre ; et, ce qui surtout afflige les amis de l'humanité, c'est qu'au milieu de cet affreux dénuement le gouvernement ne prenne aucune mesure qui puisse apporter un soulagement radical à tant de maux. On dirait vraiment que les hommes auxquels sont confiées les destinées de la Grande-Bretagne sont frappés d'aveuglement. Les réformes qu'ils ont introduites depuis qu'ils sont au pouvoir tendent toutes à rendre plus déplorable encore le sort des classes pauvres, ainsi qu'on peut en juger par les lignes suivantes, adressées de Falmouth au *Globe*, de Londres :

“ On compte dans les districts des mines, à l'ouest de Truro, 4 à 5,000 femmes sans ouvrage. Un grand nombre de femmes, de jeunes filles et de garçons n'ont plus d'emploi. Diverses causes ont amené depuis peu la suspension de grandes exploitations : le peu de valeur de l'étain, la panique créée par le nouveau tarif sur le cuivre étranger. On ne saurait dire ce que deviendront les choses dans la disposition actuelle des esprits.”

Les journaux de l'Irlande nous disent que les famines qui ont ravagé ce pays en 1822 et en 1829 n'étaient pas comparables à celle dont les désastreux effets se sont déjà fait sentir.

Oh ! que l'Irlande doit remercier le ciel de lui avoir envoyé cet apôtre de la tempérance, qui a si puissamment contribué par ses prédications et ses associations de sobriété, à ramener la grande majorité du peuple à des mœurs pures et à des habitudes d'ordre ! Sans ce changement moral, à quelle anarchie l'Irlande ne serait-elle pas livrée au milieu de la détresse qui l'afflige !

Reconnaissons l'admirable conduite du clergé catholique dans ces circonstances difficiles. Partout on voit le prêtre apportant des secours, calmant l'irritation des esprits. On le retrouve dans les rues au milieu de l'émeute que la faim fait éclater, haranguant le peuple pour l'inviter au respect des lois et l'exhortant à endurer avec résignation ses cruelles souffrances.

Le commandant du district de Munster vient de décerner au clergé Irlandais un éloge bien mérité, quand il a déclaré, dans un meeting nombreux, que les hommes auxquels il demandait d'abord assistance pour maintenir la tranquillité, étaient les prêtres catholiques.

—C— EN ÉCOSSE ET EN IRLANDE.

En Écosse et en Irlande, la misère sévit avec autant de rigueur qu'en Angleterre ; et dernièrement, d'un côté, les habitans de Glasgow voyaient avec effroi circuler dans leur ville des groupes d'ouvriers affamés, au teint blafard et aux vêtemens en guenilles, qui faisaient, selon leur propre expression, une *procession de mendicité*, pour exciter la charité de leurs concitoyens ; de l'autre, la population exténuée d'Ennis, en Irlande, essayait la fusillade des habits rouges pour avoir tenté de se procurer par la force le pain qui lui manquait ! La misère de l'Irlande a rarement été aussi générale qu'en ce moment ; mais toutefois, la famine qu'elle engendre n'est qu'une de ses calamités ; l'administration du gouvernement tory y fomenta et y entretient bien d'autres maux. A l'avènement du cabinet actuel, la situation de l'Irlande offrait à un gouvernement qui

eût été animé de bonnes intentions, des moyens faciles de conquérir ce pays, de le pacifier pour long-temps, et de le rallier sérieusement à l'Angleterre ; mais il eût fallu que les représentans du pouvoir s'occupassent quelque peu de son bien-être. On nous a parlé long-temps de la prudence de sir Robert Peel, et l'on attendait beaucoup de ce qu'on appelle la modération de son caractère ; mais toutes ces espérances se sont évanouies, et les amis du gouvernement sont les premiers à avouer que rien n'a été fait pour l'Irlande !

Durant l'administration des whigs, sous un régime de temporisation et de concession partielle, l'île des martyrs était calme et entretenait l'espoir d'un avenir meilleur. Les whigs promettaient facilement, réalisaient peu ; mais ils s'abstenaient habilement de tout acte qui eût ressemblé à de l'hostilité. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. La conduite des tories fait regretter à l'Irlande la politique modérée des whigs et Paucache décidément à ce dernier parti. Le gouvernement de sir Robert Peel, non content de ne rien faire dans l'intérêt matériel ou moral d'un pays que les Anglais appellent, par ironie sans doute, la sœur de l'Angleterre (*our sister Country*), a organisé un véritable système de réactions qui ne respecte rien et devant lequel tout doit fléchir. La liberté de la presse, chose sacrée en Angleterre, est foulée aux pieds en Irlande. Plusieurs procès viennent d'être intentés aux journaux qui défendent la cause nationale. L'événement a paru assez grave à M. O'Connell pour qu'il ait crû devoir quitter la pourpre que revêt le premier magistrat de Dublin, pour s'en aller devant les assises plaider la cause de la liberté menacée !

La religion, dans ses mystères les plus sublimes, n'est pas à l'abri des violences sacrilèges. Un prêtre catholique, le révérend Daniel McGittigan, de Letterkenny, est emprisonné pour n'avoir pas consenti à violer le secret de la confession ! Dans le nord de l'Irlande, s'organisent des bandes d'orangistes, véritables troupes de brigands animés par le désir de répandre partout la terreur sur leur passage. Nous avons rapporté, il y a quelque temps, plusieurs assassinats commis impunément en plein jour par ces bandes de forcenés ; et le gouvernement n'a pas la force de prévenir de pareils attentats ! Ces faits caractérisent le système à l'aide duquel l'administration de sir Robert Peel gouverne l'Irlande. Mais si nous jetons les yeux sur les maux que la misère publique vient ajouter à ces maux, alors nous aurons vu toutes les calamités auxquelles cette portion du royaume-uni est en proie.

Observons d'abord qu'à cette époque de l'année la famine visite souvent l'Irlande. Au moment où la pomme-de-terre, seule nourriture du paysan irlandais, vient à manquer, on voit souvent une famille de six à huit personnes réduite à vivre de la portion qui, en temps d'abondance, eût à peine suffi à l'une d'elles, et bien heureuse encore quand elle peut ainsi attendre la récolte nouvelle en s'impo-

sant de rudes privations : ce bonheur n'est pas celui du plus grand nombre. Aujourd'hui à la détresse de la population agricole, se joint celle de l'ouvrier. Le travail manque dans les villes, et la charité des vivres y fait éclater d'allégeans désordres. Les marchés sont désertés par les détenteurs qui craignent les violences de populations qui ne prennent conseil que de la faim. Les récits que les journaux irlandais nous apportent depuis quinze jours, sont faits pour déchirer le cœur. A Cork, la place du marché a été plusieurs fois attaquée. On y a vu des hommes, des femmes, des enfans, se précipiter comme des loups affamés sur les pommes de terre que l'élévation des prix ne leur permettait pas d'acheter. Les canons et les baïonnettes ont dû protéger à Clare un débarquement de farine : la moitié de la cargaison avait déjà été pillée quand la force armée est arrivée. Dans toutes les paroisses du Connaght, le clergé fut appelé à la charité publique, et un ecclésiastique d'Inleadey écrit au *Freemans-Journal* qu'à sa connaissance, *cinq cents familles* de cette ville ne vivent depuis 15 jours que de feuilles de choux. Dans le comté de Mayo, des troubles ont éclaté sur plusieurs points. A Ballina, les habitans de la campagne, qui avaient acheté au dernier marché d'assez larges provisions, n'ont pu quitter la ville pour retourner chez eux qu'en faisant escorter leurs charrettes par la police.

Le peuple de Wexford a arrêté par la force le départ de deux paquebots qui se rendaient en Angleterre, chargés de pommes de terre : le capitaine a été contraint de décharger sa cargaison, qui a été achetée aussitôt par les habitans. Mais le comté de Clare a eu à déplorer des désordres d'un caractère beaucoup plus sérieux. A Ennis, des magasins de grains ont été attaqués. L'intervention de la police, loin de calmer les assaillans, ne fit que les irriter davantage : " Qu'on nous donne à manger, s'écriait la foule, et nous nous retirerons ! " Ces cris cessèrent bientôt, et les assaillans prirent la fuite : mais deux morts et dix-huit blessés restaient étendus sur la place : la troupe avait fait feu ! Depuis que le sang a coulé, Ennis est dans une agitation extrême. Le peuple prétend que la troupe a tiré sans lire le *viol-act*, et il parcourt les rues dans un état d'exaspération difficile à d'écrire, en faisant entendre ce cri lugubre : " *Le sang demande du sang !* " Les autorités cherchent à conjurer de nouveaux désordres : c'est dans ce but qu'une enquête a été commencée aussitôt, mais il est facile de prévoir quel en sera le résultat.

Tel est l'aspect général de l'Irlande, cette terre de fidélité et d'héroïsme dont six siècles d'agonie n'ont pu assouvir la haine de ses oppresseurs ! On voit que les embarras du gouvernement britannique se multiplient en Irlande comme en Angleterre et en Ecosse. Le *Sun* nous disait hier que le cabinet anglais était en proie à la consternation, moins à cause de ce qui est arrivé qu'à raison de ce qu'il peut craindre. Quand on pese les revers naguère essayés par

L'Angleterre, dans sa politique extérieure, et qu'on contemple ce que la situation intérieure du pays a d'affreux, on ne saurait se défendre de cette pensée : Que dans les décrets de la Providence, l'heure du déclin de la puissance britannique pourrait bien avoir sonné !

Univers.



Nous apprenons avec une véritable satisfaction que la mission de Ste. Elisabeth continue à porter d'heureux fruits de sanctification. Les vérités catholiques triomphent de plus en plus. On a vu depuis ce tems des parens protestans de la paroisse de saint Paul, voisine de Ste. Elisabeth, et qui s'étaient unis à elle pour les exercices de la mission, apporter leur enfant au baptême catholique. Un Canadien de la même paroisse, qui passait pour apostat, et qui avait en effet suivi en qualité de converti les prétendus ministres évangéliques pendant la mission, a réparé, autant qu'il était en lui, le scandale donné, s'est approché des sacremens et promet de devenir un fervent catholique. Ces faits nous édifient sans nous surprendre; car le catholicisme a dans ses doctrines un caractère de vérité si évident, que toutes les intelligences en sont frappées. La mauvaise foi de l'esprit de secte peut seule mettre en doute cette vérité, et contester les succès et les triomphes de l'enseignement catholique.

COUVENT DE ST. ROCH.—Hier, vers midi, un convoi de 128 voitures, précédé de M. l'abbé Chéniqui, se dirigeait vers les fondations du couvent qui va s'élever dans la paroisse de Saint-Roch. C'était le don modeste et honorable, consistant en chaux, de la paroisse de Beauport, en faveur du nouveau couvent destiné à l'éducation des jeunes filles. Quel habitant de St. Roch ne rougirait, après cela, de ne pas contribuer à une si belle œuvre de tous ses moyens ! Ces généreux campagnards, qui avaient déjà tant fait pour l'éducation de la jeunesse dans leur localité, persuadés qu'en quel que lieu que l'édifice s'élève, c'est toujours dans l'intérêt de la grande famille, sont venus déposer leurs offrandes sur l'autel de la patrie. Les murs du nouvel édifice seront cimentés par l'amour fraternel qui a cimenté l'édifice de la chrétienté !

On doit savoir gré à MM. les propriétaires du pont Dorchester et aux agents de la commission des barrières qui ont bien voulu ouvrir le passage gratis au convoi.

Gazette de Québec.

ROME.—On lit dans le *Diario di Roma*, du 25 juin :

« Le dimanche 19 juin a eu lieu dans l'église attenante au vénérable collège Urbain, la consécration de Mgr. Antoine Hassun, promu par Sa Sainteté à la dignité de coadjuteur, avec future succession de Mgr. Paul Marucci, archevêque-primat de Constantinople pour les Arméniens, et déclaré archevêque d'Anazarbe, *in partibus infidelium*. La cérémonie, avec permission pontificale, à cause de la diversité du rite, a été faite par Son Eminence le cardinal Fransoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, assisté de Mgr. Ignace Cadolini, archevêque d'Edesse, et de Mgr. Rosati, évêque de Saint-Louis aux Etats-Unis d'Amérique. Outre les membres du vénérable collège Urbain, qui reconnaissent un de leurs anciens compagnons dans le nouvel archevêque, on voyait à cette solennelle cérémonie les divers ecclésiastiques arméniens du clergé séculier et régulier, qui demeurent à Rome ; et il était facile de remarquer chez tous la joie et la vive reconnaissance que leur cause cette élection. »

Univers.

—La fête de la naissance de saint Jean-Baptiste a été célébrée au Vatican avec la magnificence accoutumée, en présence de Sa Sainteté, du Sacré-Collège, des archevêques et évêques assistans, des magistrats Romains, de la prélatüre et de toute la Cour Pontificale.

Univers.

—Le 6 mai dernier, un décret *ad Laudandum* a été accordé à l'Institut fondé par Mme. de Vialar, comme une récompense du bien que les religieuses de cet Institut ont déjà fait aux chrétiens et aux infidèles, et comme un encouragement à continuer ce bien. Nous recevons un exemplaire (imprimé avec autorisation) de ce décret, accompagné de la traduction française que voici :

DÉCRET.

Emélie de Vialar a, depuis l'année 1831, fondé dans le diocèse d'Albi, en France, une pieuse société de femmes qu'elle a voulu appeler *Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*, en mémoire des apparitions angéliques dont ce patriarche a été favorisé ; et elle a établi qu'elles devaient tendre, en faisant profession de vœux simples, à leur propre sanctification et à celle des autres, à l'éducation pieuse et religieuse des jeunes filles, gratuitement même de celles qui sont pauvres, et principalement au secours et au soulagement des infirmes. Ce pieux Institut, puissamment assisté de l'aide de Dieu, s'est accru et propagé en peu de temps, et les Sœurs n'ont pas manqué de consacrer tous leurs soins à l'éducation des jeunes filles et au soulagement des malheureux, même des infidèles jusqu'au fort des ravages d'une peste cruelle. Toutefois la même Emélie de Vialar jugea que c'était peu pour elle et les Sœurs de son Institut, s'il n'était confirmé par le Siège apostolique. C'est pourquoi elle est venue avec les recommandations de l'archevêque d'Albi, solliciter par d'instances et humbles prières la confirmation de notre seigneur Grégoire XVI, et a proposé ses constitutions à son approbation. Après avoir entendu quelques cardinaux choisis parmi ceux de la Sacré-Congrégation des Evêques et des Réguliers, et vu les lettres de recommandation de l'archevêque d'Albi, Sa Sainteté, dans la confiance que de cette nouvelle société pieuse résulteraient des fruits abondans pour le Christianisme, a décidé que le but de cet Institut soit loué par un décret de cette Sacrée Congrégation préposée aux affaires et consultations des Evêques et des Réguliers, comme en effet elle le loue et le recommande par ces présentes. Quant aux constitutions, elle a voulu que l'examen et l'approbation en fussent différés à un temps plus opportun. Que les Sœurs de cette société continuent donc en attendant, sous la conduite des ordinaires, de travailler à procurer leur propre sanctification et celle des autres, et surtout de consacrer tous leurs talens, tous leurs efforts et tous leurs travaux à enseigner aux jeunes filles les bonnes mœurs, et à exciter en elles l'amour de la pureté, de la modestie et de la religion, comme aussi à exercer assidûment et avec joie les œuvres de la charité envers les malades, afin de répondre ainsi aux vœux du Souverain-Pontife pour qui rien ne peut être plus agréable ni plus désirable que de voir qu'on procure une éducation chrétienne à la jeunesse, et qu'on donne aux malheureux aide et soulagement.

Donné à Rome, en la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, le 6 mai 1842.

P. CARD. OSTINI, PRÉF.

Place 4 du sceau de
la S. Congrég.

FABUS, arch. de Thorse secretaire
de la S. Congrégation. *Univers.*

On écrit de Rome, le 20 juin, à la *Gazette d'Autbourg* :

“ Les trois bateaux à vapeur achetés en Angleterre pour le compte du Pape arriveront à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine à Fiumicino, sur l'embouchure du Tibre. Le Saint-Père s'y rendra à cette occasion avec sa suite, et l'on fait déjà tous les préparatifs nécessaires pour le recevoir.

“ Ces bateaux serviront à remorquer sur le Tibre les navires arrivant de la pleine mer, service auquel on a jusqu'ici employé des buffles.

“ S. Em. le cardinal Tosti veut aussi s'en servir pour exploiter les mines de houille découvertes dans les montagnes des Sabins, ce qui deviendrait pour l'Etat une nouvelle source de revenus.

“ Le capitaine Cialdi, qui est allé chercher ces bateaux en Angleterre avec des matelots romains, trouvera à son arrivée l'ordre de se rendre en Egypte, où il a transporté l'an dernier les présens offerts par le Pape à Méhémet-Ali. Il s'agit cette fois d'aller y chercher l'obélisque que le pacha a offert à Sa Sainteté. L'obélisque en question est celui auquel les savans ont donné le nom de Sésostris, tandis que le peuple en Egypte l'appelle l'obélisque d'Abraham. Plusieurs princes avaient déjà témoigné le désir de posséder ce bel ouvrage, mais Méhémet-Ali avait toujours refusé de s'en dessaisir. L'arrivée du Sésostris portera à douze le nombre des obélisques égyptiens que possède Rome.”

Univers.

FRANCE.—On lit dans la *France* :

“ Dans un récent voyage à Rome, M. Chossat, missionnaire lazariste, a obtenu pour sa paroisse natale le corps entier de sainte Urbaine, jeune fille martyrisée à l'âge de quinze ans, lors des premières persécutions de l'Eglise. A cette heureuse nouvelle, grande fut la joie parmi les habitans de Marbor, et l'on n'y songea plus qu'à préparer à la jeune vierge martyre un triomphe digne d'elle. Dans tout le pays et aux alentours, on ne parla plus que de la *sainte* de Marbor, et quand on sut que le jour de la cérémonie était fixé au 7 juin, on se disposa de tous côtés à y recourir comme à la plus belle des fêtes. Cependant les saintes reliques arrivaient à Bourg, où, par la pieuse munificence de M. Perrodin, supérieur du grand séminaire, aussi natif de Marbor, elles furent déposées dans une châsse élégante. Durant deux jours que ce précieux dépôt fut exposé dans l'église des sœurs de Saint-Joseph, toute la ville de Bourg vint vénérer la sainte qu'elle eut été jalouse de conserver. Le soir du 6, les reliques furent conduites jusqu'à la première limite de la paroisse dans la chapelle du château de M. de Gerland, au hameau des Gardes. A Marbor, ces derniers jours furent employés à préparer un trône dans l'église, des arcs de triomphe dans les rues, et a vingt minutes de Bourg, un second trône où la *sainte* devait attendre qu'on allât à sa rencontre en procession solennelle. Enfin, le jour fixé arriva, et un beau soleil de juin promit à Marbor d'éclairer de ses splendeurs la plus imposante solennité. Toutes les prévisions ne tardèrent pas à être surpassées.

“ Dès sept heures, le Bourg fut inondé d'une foule immense, que les moins exagérés portaient à sept ou huit mille personnes. A huit heures, la procession se mit en marche, précédée par Mgr. l'évêque de Belley, escortée de cent prêtres, et protégée par deux brigades de gendarmerie, invitées à ce dessein par M. Dumarché, maire de la commune. Il serait difficile de vous

peindre l'ordre, le silence, la piété qui se montraient dans toute la longueur de ces lignes, couvrant, à rangs pressés, près d'une demi-lieue de chemin ; mais comment vous dire nos sentimens, lorsque arrivés aux pieds du trône, sous un dôme de guirlandes et de couronnes, il nous fut donné de voir les restes de la fille bien-aimée du Seigneur. Oh ! oui, l'art n'était ici que l'interprète de la foi. La voilà, cette vierge du paradis, au front si pur, à l'air si modeste ; elle tient à sa main la palme d'or des martyrs ; la voilà qu'elle vient à nous des pays éloignés et à son sourire d'amour on voit qu'elle nous salue comme des frères. Tous, avec notre vénérable évêque, cet autre saint de nos jours, nous tombons aux pieds de sainte Urbaine ; nous l'invoquons en silence, puis des chants de victoire s'échappent à l'envi de nos poitrines. *Festis læta sonent æthera cantibus.* Des prêtres prennent sur leurs épaules le dépôt sacré, la procession s'avance, l'air retentit du chant des cantiques, et la glorieuse vierge entre à Marbor, dominant une multitude palpitante d'allégresse et recevant sans doute le plus beau triomphe qui lui ait été donné après celui du ciel. La procession terminée, la châsse est déposée sur les degrés de l'église, heureusement plus élevés que toutes les rues environnantes, et là, sainte Urbaine, aux pieds d'un grand pontife, environnée de prêtres, suivie d'une multitude de petits enfans, élevant près d'elle des drapeaux blancs et verts, se montra enfin à loisir aux regards pieusement avides de la foule. Ce moment avait aussi été fixé pour le discours du prédicateur, et certes l'occasion était belle pour lui.

“ M. l'abbé Deschamps, prêtre du diocèse de Belley, s'est montré digne de cette solennelle circonstance. Son sujet, le triomphe de la religion par les martyrs, et le triomphe des martyrs par la religion, a été aussi bien rempli que bien choisi. Le discours oratoire a été ce qu'il ne pouvait être que dans bien peu de paroisses de France. Marbor n'est point une de celles où la pensée du martyr est inconnue depuis les premiers siècles de l'Eglise ; cette pensée y est aujourd'hui vive et féconde comme aux anciens jours. pendant les persécutions de 93, une foule de personnes se sont exposées à la mort pour sauver des prêtres, pour assister au saint sacrifice de la messe : plusieurs de ces personnes vivent encore ; des prêtres partis pour les missions étrangères ont achevé de populariser la pensée du martyr. L'orateur pouvait donc s'adresser, à côté de la jeune martyre de Rome, aux parens, aux amis des martyrs de Marbor. Aussi, quelle n'a pas été notre émotion à tous, lorsqu'il a prononcé le nom de M. l'abbé Bret, naguère professeur adoré dans le collège de Marbor, et mort dernièrement en allant annoncer l'Evangile aux îles de l'Océanie ; et lorsque, arrivé à la mort du père Chanel, curé il y a peu d'années dans les environs de Marbor, martyrisé, comme on venait de l'apprendre, dans l'île Wallis, M. Deschamps a payé son tribut d'éloges et de douleur à ce nouveau martyr, son ami et son compagnon d'études ; nous avons mêlé nos larmes aux siennes et répété ces paroles avec lui : *Doleo super te, frater mi, Jonatha.* En vérité, n'étions-nous pas en droit de nous croire transportés aux premiers siècles de l'Eglise, alors qu'au sortir des grandes persécutions, les premiers fidèles s'affligeaient et se réjouissaient à la fois de la mort de leurs frères ? Marbor, recevant en triomphe les restes des premiers héros de la foi ; Marbor, envoyant ses enfans mourir pour Jésus-

Christ à l'extrémité du monde, et continuer ainsi la chaîne des martyrs ! Quel consolant spectacle pour les catholiques du 19^e. siècle !

“Après le discours, la châsse fut portée sur un trône élevé dans l'église, à l'entrée du chœur, et la messe pontificale commença. Pendant l'intervalle des offices, c'est à dire pendant au moins trois heures, deux prêtres furent continuellement occupés à faire toucher à la châsse de Sainte-Urbaine des chapelets, des croix et autres objets de piété. A vêpres la vénération des reliques a été faite solennellement par le clergé et tous les fidèles.

“Ainsi s'est passée la plus touchante des cérémonies dont notre pays ait été depuis longtemps témoin. On ne peut donner assez d'éloges à la piété, au recueillement général, si difficile cependant au milieu des grandes multitudes. Chacun a senti la manière dont il devait assister au triomphe d'une sainte. La paroisse conservera longtemps le souvenir de cette solennité ; puisse sainte Urbaine, qu'elle a vénérée avec tant de transport, devenir pour elle une nouvelle protectrice au ciel !”

SARTHE.—On ne saurait croire avec quel empressement, avec quelle franchise, nos soldats reviennent à la pratique de la religion dans laquelle ils ont été élevés, sitôt qu'on les met en rapport avec un prêtre qui sait leur parler le langage de la charité chrétienne. Nous pouvons affirmer que plus de 500 soldats du 31^e de ligne, qui se trouvaient à Laval, il y quelques années, se sont confessés et ont eu le bonheur de communier.

Tout récemment, le dimanche 26 juin, Mgr. l'évêque du Mans, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph, à Laval, a distribué le pain eucharistique à un bon nombre de militaires du 28^e. de ligne, en garnison dans la ville. Plusieurs se présentaient pour la première fois à la table sainte. Tous ces généreux chrétiens se faisaient remarquer par leur recueillement, la gravité de leur tenue et l'expression de leur bonheur. Vingt d'entre eux ont reçu la confirmation. Ce spectacle a profondément ému tous les assistans, et surtout le vénérable prélat.

Et l'on prétend encore que les aumôniers seraient inutiles dans nos régimens !

—Une ordonnance autorise l'acceptation de la donation de 24,607 fr., faite par le cardinal de Bonald aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paule de Paris, à la charge par elles d'établir dans la ville du Puy (Haute-Loire) une providence d'orphelins.

IRLANDE.—Dimanche dernier, le docteur Whelan a été sacré, à Dublin, évêque d'Aureliopolis, *in partibus infidelium*, et coadjuteur du vicaire apostolique de Bombay. Avant son élévation à l'épiscopat, il était prieur des Carmes-Déchaussés. et avait longtemps rempli en Irlande les fonctions de provincial de cet ordre. Le prélat consécrateur était Mgr. Murray, archevêque de Dublin. Plusieurs évêques irlandais assistaient à la cérémonie. “Le zèle, la piété et les talens du nouveau prélat sont connus de l'Irlande, dit un journal de Dublin ; les prières et les bénédictions de ses compatriotes l'accompagneront dans sa nouvelle mission.”

—Ainsi que nous l'avons annoncé, a eu lieu dernièrement à Clontarf (Irlande), la dédicace solennelle de la nouvelle église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste. Ce beau temple, qui a été érigé en peu d'années par les efforts de M. l'abbé J. Collanan, zélé et excellent pasteur de Clontarf, est d'ar-

chitecture gothique. La cérémonie a été faite par Mgr. l'archevêque de Dublin, assisté de Mgr. Crolly, archevêque d'Armagh, primat de toute l'Irlande, et de Mgr. l'évêque de Connor.

—Le P. Mathew a invité le célèbre professeur de musique vocale, M. *Mainzer*, à visiter l'Irlande afin de l'aider, par le moyen de son art, à la réforme dans laquelle ce grand philanthrope a déjà fait accomplir à son pays de si merveilleux progrès. Le P. Mathew pense, avec raison, que, pour sévrer le peuple d'une manière efficace et permanente de l'usage pernicieux des liqueurs enivrantes, il faut compenser cette privation qu'on lui impose, par des passe-temps innocens et salutaires; or, l'expérience a suffisamment prouvé que la musique vocale est capable de produire cet effet à un haut degré.

AFFAIRE DU VICAIRE APOSTOLIQUE DE GIBRALTAR.—Nous annonçons dernièrement l'arrivée à Londres de Mgr. Hugues, vicaire apostolique de Gibraltar. L'objet du voyage du prélat était l'appel d'un jugement rendu contre lui par la cour de Gibraltar, dans la contestation qui s'était élevée entre l'évêché et la junte dite des anciens. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette affaire, dont nous avons fait connaître les diverses circonstances à l'époque où Mgr. Hugues fut emprisonné; mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux catholiques l'issue de cette déplorable lutte qui a tourné à la confusion des enfans rebelles à l'Eglise et au triomphe du digne évêque, qui a enduré avec tant de résignation et de magnanimité les persécutions auxquelles il était en butte. Voici en quels termes une lettre de Londres, publiée par le *Journal des Villes et des Campagnes*, annonce le jugement rendu par le conseil privé de la reine :

“ Londres, 27 juin 1842.

“ Vous savez le vif intérêt que Rome et les catholiques de tous les pays ont pris à cette affaire; Rome surtout, qui est intervenue plusieurs fois pour encourager et consoler le prélat persécuté. Quoique je n'ai pas encore pris lecture du texte même du jugement, je puis vous dire avec certitude que tous les droits du vicaire apostolique ont été reconnus, et que l'autorité de la junte a été formellement niée. La mauvaise cause de ces derniers a été soutenue par l'avocat-général M. Follett; mais, malgré le talent de sa parole, justice a été rendue à la vérité.

“ Je ne dois pas manquer de vous faire observer que les pièces du procès, qui ont produit sur les juges l'impression la plus forte en faveur de Monseigneur, ont été les lettres et les décrets émanés de Rome pour condamner la junte ainsi que ses partisans et proclamer les droits de Mgr. Hugues. La sensation que la lecture de ces pièces a produite dans l'assemblée montre l'affaiblissement des vieux préjugés qu'on entretenait ici contre Rome, et prouve que les hérétiques eux-mêmes ne sauraient se défendre d'un religieux respect pour tout ce qui émane du vicaire de J.-C.”

Le dernier numéro du *True Tablet* nous apprend que le décret de la cour a été approuvé par la reine, et que l'ordre a été immédiatement transmis au gouverneur et aux autorités de Gibraltar d'agir sur les conclusions de ce décret. Cette pièce, publiée par le *True Tablet*, n'ajoute rien aux faits énoncés ci-dessus.—*Univers*.

—On lit dans l'*Espérance* de Nancy :

“ Le gouvernement prussien semble enfin disposé à entrer dans des voies

plus équitables à l'égard de ses sujets catholiques. Mgr. Arnoldi, si instamment demandé par le clergé trévisois pour occuper le siège vacant, et à la nomination duquel le gouvernement avait jusqu'à ce jour mis obstacle, a été, sans opposition, proclamé évêque de Trèves, le 21 de ce mois.

« Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet des provinces rhénanes en date du 24 juin :

« Trèves est dans l'ivresse. Le sage et courageux chanoine Arnoldi vient « enfin d'être élu évêque de Trèves, sans aucune opposition de la part du « gouvernement. L'élection a eu lieu à l'unanimité, et la régence locale « avait reçu du roi de Prusse l'autorisation d'adhérer au choix que ferait le « chapitre entre trois candidats proposés. Au nombre de ces trois candidats, « se trouvait M. Arnoldi, et le choix du chapitre ne pouvait être un instant « douteux. C'est donc, en quelque sorte, le roi lui-même qui s'est imposé « Mgr. Arnoldi, et ses sujets lui en sauront gré.

« A Cologne, Mgr. Geissel, malgré sa marche conciliante qui ne précipite « rien, commence aussi à prendre des mesures pour améliorer l'état des « choses ; et la satisfaction est générale, *hormis chez les persécuteurs*, plutôt « encore incrédules que protestans, et *chez leurs complices*, les prêtres déserteurs, soit hérétiques, soit scandaleux.

« Déjà les prêtres hermésiens, gênés dans leur enseignement impie, se « sont adressés à Berlin ; mais, à leur grande surprise, ils ont reçu pour réponse que, la question étant purement religieuse et catholique, leurs réclamations devaient s'adresser à Rome. »

SUISSE.—Au moment où la diète helvétique va porter une sentence sur les spoliations dont les couvens d'Argovie ont été victimes, toute l'Eglise suisse, le clergé séculier et le clergé régulier, réunis dans la pensée qui dicta naguère au Souverain-Pontife une énergique réclamation des droits de la religion et de la justice, vient d'adresser une pétition collective à la diète et aux états confédérés. La session de l'assemblée fédérale a dû s'ouvrir aujourd'hui même, et l'on a lieu d'espérer que les efforts de toute la Suisse catholique ne se seront pas concertés en vain pour le succès de la plus juste cause.—*Id.*



3me. ATTENTAT CONTRE LA REINE.—C'est une espèce de nain bossu, nommé William Bean, qui a tiré, le 3 juillet, sur la reine Victoria, au moment où elle revenait de la chapelle en calèche découverte, accompagnée du prince Albert et de Léopold de Belgique. Le coup n'est point parti ; le pistolet était chargé avec des débris de pipe et quelques petites pierres.

Il paraît que ce Bean, fils d'un ouvrier bijoutier, n'avait pas eu de quoi se procurer une arme propre à la perpétration du crime qu'il méditait ; son père même a déclaré ne pas savoir où il avait trouvé de l'argent pour se procurer le vieux pistolet rouillé dont il s'est servi.

L'assassin s'était d'abord échappé à la faveur de la foule ; mais signalé à la police par un jeune homme appelé Dasselt, qui l'avait désarmé, il a été arrêté le soir et interrogé par le grand conseil. Dasselt a commencé par être mis en arrestation ; mais, dès que sa position et ses antécédens ont été connus, il a été relâché. La police, sachant que l'assassin est de très-petite taille et porte une forte protubérance, a mis la main sur plusieurs bossus, car

les premiers constables qui avaient arrêté Bean se refusaient à le croire capable de cet attentat.

Bean s'était enfui, depuis huit jours, de la maison de son père, et, depuis, il avait écrit à ce dernier une lettre où il disait qu'il ne ferait pas d'acte d'honnêteté, mais qu'il était décidé à tenter un coup désespéré.

Interpellé lundi à la chambre des lords, le comte Aberdeen a répondu que, l'assassin étant devant la justice, le gouvernement ne pouvait donner aucune explication.

La reine Victoire a ignoré le nouveau danger qu'elle avait couru jusqu'au moment où sa mère, la duchesse de Kent, est venue tout éplorée se jeter dans ses bras.

On sait que l'attentat a eu lieu le jour et presque à l'instant même où l'on signifiait à Francis la commutation de sa peine. Cependant, dit le *Times*, la clémence est, après tout, le meilleur moyen de combattre cette frénésie. Le *Morning-Advertiser* voudrait, lui, que, si on laisse la vie aux régicides ils fussent du moins attachés au pilori et soumis à une flagellation rigoureuse.

Journal des Villes et des Campagnes.

— Il paraît que le public de Londres est assez peu ému du nouvel attentat, sur lequel on informe avec activité. Bean, qui a subi lundi un premier interrogatoire, a dû être interrogé de nouveau hier. D'après le *Sun*, il avait depuis un mois son pistolet, et l'aurait fait réparer. Son père, qui a eu une entrevue avec lui, n'a pu obtenir qu'il déclarât s'il avait des complices. Il a dit que l'accusé parlait souvent des bons traitemens dont Oxford était Pol jet, et que son esprit en paraissait vivement impressionné. Du reste, à en croire le *Globe*, Bean, qui est âgé de 18 ans, aurait agi plutôt dans le but de faire parler de lui que pour attenter aux jours de la reine. *Idem.*

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.

14 juillet.—Mgr. l'archevêque de Paris est allé hier à Neuilly et y est retourné ce matin. Mgr. l'évêque de Versailles, Mgr. l'archevêque nommé d'Avignon, Mgr. l'évêque nommé de Tulle s'y sont également transportés aujourd'hui.

C'est le chapitre royal de Saint-Denis qui fait l'office dans la chapelle de Neuilly ; il est assisté des clergés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Roch. Il y a toujours à la fois quatre chanoines et trois prêtres de chacune des deux paroisses.

Le service divin est ainsi organisé : pendant toute la matinée, jusqu'à une heure, on célèbre des messes ; à une heure, on dit les vêpres, qu'on répète jusqu'à la nuit ; pendant la nuit, on psalmodie les matines.

Toute la famille royale a assisté aujourd'hui à la messe, ainsi que tout le château. Le roi est revenu plusieurs fois dans le jour à la chapelle ; chaque fois, après s'être prosterné et avoir prié, il a tiré les draperies qui cachent le corps de son fils, l'a contemplé avec un attendrissement résigné, et s'est retiré après avoir jeté de l'eau bénite.

Le prince est exposé sur le lit sur lequel il a été apporté de la maison où il est mort : on l'a environné de draperies noires.

— Hier, à neuf heures du soir, M. le chancelier, M. le grand référendaire de la chambre des pairs, M. Cauchy, archiviste de la chambre des pairs, se

sont rendus à Neuilly pour dresser l'acte mortuaire de S. A. R. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans est mort à trente-un ans dix mois et dix jours. Il était né à Palerme, en Sicile, le 3 septembre 1810.

Il laisse deux fils, le comte de Paris, né le 24 août 1838, qui devient par sa mort prince royal, et le duc de Chartres, né le 9 novembre 1840.

—Mgr. le duc d'Orléans semblait avoir le pressentiment de sa mort prochaine ; il disait, il y a deux jours, à sa sœur, la princesse Clémentine, qui lui parlait des chances glorieuses de son avenir : Je mourrai jeune, ma sœur, je dois mourir bientôt.

—Le prince n'a pas retrouvé la parole ; mais il a paru sensible à plusieurs qu'il comprenait, quand le prêtre lui parlait au nom de Dieu ; en pouvait il être autrement ! le duc d'Orléans pouvait-il ne pas recevoir des grâces suprêmes, lorsque sa pieuse mère et ses sœurs s'abîmaient au pied de son lit dans une prière si ardente, demandant, par dessus tout, une mort chrétienne pour celui qu'elles allaient perdre !

—Toute la presse s'occupe aujourd'hui du grave et fatal événement qui a frappé la famille royale et la France ; parmi les journaux, les uns expriment une douleur sentie ; les autres tiennent un langage inconvenant ; il en est dont l'emphase sympathique est de tous les temps et de tous les régimes ; il en est aussi, mais en petit nombre, à qui une si horrible catastrophe n'a point arraché un cri spontané de tristesse et d'effroi, qui ont calculé leurs paroles d'après les exigences de leur esprit de parti ; ils ont eu peur d'être surpris par leurs amis en flagrant délit de franche commisération ; ceux-là, et ceux à l'inspiration desquels ils obéissent manquent de cœur ; il faut les plaindre, car la haine n'est pas chrétienne.

Le lecteur connaît déjà sur ce malheur la manière de la *Gazette de France* ; un journal, qui n'est pas toujours assez grave, lui adresse le reproche mérité, et de manquer de la pitié qui prend le premier cœur venu pour une famille frappée dans ses plus chères affections, et, ce qui est plus odieux, de manquer de respect pour les morts.

Le *Journal des Villes et des Campagnes* ne croit pouvoir mieux faire que de répéter pour tout éloge funèbre les indécentes paroles de la *Gazette* :

“ Cette année a été remarquable en leçons et en funérailles : le maréchal Clausel, M. Humann, M. Aguado, le contre-amiral Dumont-d'Urville ; aujourd'hui, M. le duc d'Orléans ! ”

L'*Ami de la Religion*, qui tient un peu à la *Gazette*, et de la *Gazette*, en dépit de son directeur, l'*Ami de la Religion*, sous le coup de la catastrophe, en présence du corps non encore refroidi du prince, n'a que ces paroles :

“ Le 14 juillet est l'anniversaire de la prise de la Bastille, point de départ des faits révolutionnaires sous l'empire desquels nous vivons aujourd'hui. Le 13, veille de cet anniversaire, la famille d'Orléans a été cruellement frappée. ”

Ailleurs, le même journal dit pourtant les secours religieux qu'il a été possible d'administrer au duc d'Orléans.

L'*Union catholique*, s'exprime ainsi :

“ Aujourd'hui, la nouvelle de la mort de M. le duc d'Orléans est tombée subitement au milieu de la capitale. Cet affreux événement, entouré des circonstances les plus douloureuses pour la famille du prince ; cette catastro-

pie, si grave par elle-même et par les conséquences qu'elle peut avoir pour le repos public, est venu soudainement imposer silence aux agitations fébriles de la politique.

“ Un coup instantané, qui jette d'une manière aussi effrayante entre les mains de Dieu un homme plein de force et de vie, sans lui laisser à peine le temps de se reconnaître, présente à des chrétiens un spectacle toujours lamentable. Quelle impression plus profonde ne doit-il pas laisser dans les âmes, quand il frappe, au pied d'un trône, et qu'il peut exercer une si grande influence sur les destinées de la patrie !

“ Quel que soit l'abîme qui divise les partis, il y a des momens où le cœur humain réclame ses droits, et où il ne peut sortir de toutes les bouches que des témoignages de compassion et de douleur.”

Les courtes réflexions de la *Quotidienne* méritent d'être citées, parcequ'elles sont pleines de convenance, et surtout parcequ'elles sont chrétiennes.

“ C'est, pour la famille du duc d'Orléans, un juste sujet de profonde douleur ; pour la politique, c'est un événement de la plus grande portée.

“ Les réflexions naissent en foule en présence d'une fin si lamentable ; mais nous ne laisserons échapper ici de notre plume que l'expression d'une commisération sincère. Quelle mort pour une vie qui semblait se promettre de si hautes destinées !

“ Combien les desseins des hommes sont fragiles ! Combien trompeuses les espérances du monde ! Chrétiens, hommes de charité et de foi, élevons tous nos pensées vers Dieu, à qui seul appartient la vie et l'éternité !”

La *France* n'articule point un mot qui trahisse ses sentimens. Il en est de même à peu près du *Commerce*.

Le *National* est presque aussi laconique que la *France* et le *Commerce* :

“ Quelles que soient, dit-il, nos idées politiques, il y a des douleurs de famille, des douleurs maternelles surtout que nous saurons toujours respecter. Cet accident soulève cependant de graves questions d'état : nous nous réservons de les discuter un autre jour.”

La *Patrie*, le second des journaux républicains, appelle la mort de M. le duc d'Orléans un accident affreux et lamentable.

“ L'héritier présomptif du trône constitutionnel de France, s'écrit ce journal, le duc d'Orléans n'est plus. Le moyen, ajouta-t-il après plusieurs autres réflexions, le moyen le plus certain d'assurer à ses jeunes fils une succession exempte de troubles et de malheurs publics, c'est de confier leur avenir à la France ; et l'amour de la France n'est acquis qu'à ceux qui respectent sa gloire et conservent sa liberté.”

Le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* expriment à peu près les mêmes sentimens.

Le *Constitutionnel*.—“ Partout où nos soldats ont eu quelque chose à faire, le prince royal s'est montré. A Anvers, en Afrique, il a payé de sa personne, et notre armée a pu apprécier tout ce qu'il y avait chez lui de noble instinct militaire, d'intelligente sagacité et de bravoure personnelle. On comprenait qu'il était né pour commander ; et cependant, dans sa modeste défiance de lui-même, il ne voulait qu'obéir. C'est sous les ordres de nos plus illustres vétérans, les maréchaux Gérard et Clauzel, qu'il a gagné ses

éperons ; et l'estime que l'un et l'autre lui avaient vouée, s'adressait au jeune et brillant général, beaucoup plus qu'à l'héritier du trône.

“ L'armée entière adorait en lui l'homme qui avait, pour tous ses besoins, la plus tendre, la plus active sollicitude, l'homme qui comprenait toutes ses susceptibilités, et qui était jaloux comme elle de maintenir intacte la vieille gloire de la France. Nos braves soldats de l'armée d'Afrique, dont il a partagé les dangers, verseront sur son sort des larmes amères, et ils se disent avec douleur que c'est au milieu de ses préoccupations militaires que la mort est venue le saisir, au moment où il se rendait au camp de Saint-Omer.

“ Que tous ces sympathiques témoignages atténuent, s'il se peut, l'immense douleur de l'auguste famille qui le pleure : qu'ils allègent les souffrances de cette illustre veuve qui ne sait pas la perte qu'elle a faite, mais qui doit conserver une mère à l'héritier présomptif du trône de France.”

Le Journal des Débats, après les détails que nous avons donnés :

“ Telle a été la journée du 13 juillet ; elle se comptera parmi les plus calamiteuses qui aient signalé ce règne déjà long, et où tant de cruelles épreuves se sont mêlées à tant de bienfaits. La mort de M. le duc d'Orléans remplira d'une amertume sans remède les dernières années (et puissent-elles être nombreuses ?) de ce roi au noble cœur, qui a vu passer sur sa tête tant de périls de toutes sortes, et qui n'a jamais été sensible qu'à ceux de ses enfans : “ *Encore si c'était moi !* ” disait aujourd'hui le roi en tenant dans ses bras le corps défaillant de son fils.... La journée du 13 juillet ne laissera pas des traces moins profondes dans l'âme de cette reine admirable, dont le premier cri, dans une si grande détresse de son cœur maternel, a été pour son pays ! “ *Quel malheur affreux pour la France !* ” Oui, ce malheur est grand ; ce n'est pas nous qui essaierons de l'atténuer dans un intérêt politique ; le malheur est grand, et le pays le ressentira profondément. Mais, un autre jour, nous trouverons le courage peut-être d'énumérer toutes les causes de sécurité qui lui restent, de compter toutes les jeunes et solides espérances qui ont survécu à cet irréparable malheur.”

15 juillet.— Quelques journaux donnent les dispositions principales de la future loi de régence, M. le duc de Nemours serait désigné pour ces fonctions importantes ; la mère de l'héritier présomptif conserverait la tutelle. Ces journaux expriment, croyons-nous, leur opinion, leurs desirs peut-être ; mais ils ignorent, au fond, des choses que les ministres ignorent sans doute encore eux-mêmes, sur lesquelles ils ne sont pas fixés. La nécessité d'une loi de régence, tout le monde est d'accord à la reconnaître ; mais cette première question en soulève plusieurs autres qui peuvent être moins évidentes pour beaucoup d'esprits. Des questions de nationalité, de religion, des intérêts dynastiques sont impliqués dans la question de régence ; et puis, la régence, sous un gouvernement représentatif, ne saurait être, ni quant au fait de son établissement, ni quant aux règles qui sont à lui poser, ce qu'elle a dû être sous d'autres régimes.

Pénétrés de ce que réclament les circonstances nouvelles où se trouve la France, et animés de l'amour de leur pays, les pairs et nos représentans élaboreront vite et facilement la loi, pourtant si difficile, que l'on attend de leurs délibérations.

— La duchesse d'Orléans est arrivée au château de Neuilly dans la matinée du

